

ÎLE-DE-FRANCE

Cinq idées de balades à vélo en famille

PAGE XII

MAISONS-LAFFITTE

Pourquoi la mairie veut racheter l'hippodrome

PAGE I

78

MISS ÎLE-DE-FRANCE VEUT DÉCROCHER LE GRAAL
PAGE III

Le Parisien



SAMEDI 9 OCTOBRE 2021 N° 23984 - 1,80 €



Fiscalité PAGE 8
Accord mondial sur la taxation des multinationales

Bruno Le Maire.

Cannabis au volant Le nouveau fléau

Le nombre d'automobilistes contrôlés positifs aux stupéfiants rejoint celui des cas positifs à l'alcool. Un enjeu majeur pour la sécurité routière alors que les tests salivaires de détection sont de plus en plus fiables. PAGES 2 ET 3



Violences sexuelles à Supélec
Enquête sur le campus
PAGE 11

UP/GENE/CAZET

UP/PH/ANNE/BOU/13

UP/FRED/DUJOT



JEAN-MICHEL SALVATOR

Bilan stupéfiant

Le cannabis est resté longtemps dans l'angle mort de la Sécurité routière. Ce fléau passait au second plan. À partir des années 1970, la réglementation s'est focalisée sur la limitation de la vitesse qui reste encore une préoccupation majeure. Les derniers épisodes sont récents avec l'abaissement de 90 à 80 km/h sur route en 2018, à l'initiative d'Édouard Philippe, ou le 30 km/h dans Paris imposé par Anne Hidalgo fin août. Le port de la ceinture obligatoire a commencé très fort également. En 1973 à l'avant des voitures et en 1990 à l'arrière. Pour l'alcool, la limitation a été fixée à 0,8 g par litre de sang avant de redescendre à 0,5 et même à 0,2 pour la conduite accompagnée. En revanche, la prise de tranquillisants et la consommation de cannabis sont restées longtemps à l'écart de l'arsenal répressif alors qu'elles peuvent causer des dégâts tout aussi importants. Les statistiques nous apprennent que plus de 20 % de la mortalité sur route a pour origine la consommation de stupéfiants, ce qui représente 650 vies fauchées chaque année... La dangerosité des stupéfiants au volant a progressé régulièrement avec la courbe ascendante de la consommation. Le cannabis entraîne une baisse de vigilance et atténue les réflexes. La cocaïne a pour effet de rendre agressif. Les substances utilisées par les conducteurs sont très diverses. Il y a parfois des surprises. Le 21 septembre, deux jeunes femmes sous l'emprise de gaz hilarant (du protoxyde d'azote) ont fauché quatre piétons sur les Champs-Élysées à Paris. Face à ces conduites à risque, il a fallu du temps pour mettre au point des tests salivaires efficaces. Ils sont même aujourd'hui plus faciles à opérer que les tests d'alcoolémie et dépistent pratiquement toutes sortes de stupéfiants. Pour la Sécurité routière, il devient délicat d'établir une hiérarchie entre tous les nouveaux risques qui apparaissent. Outre les stupéfiants et les médicaments, le téléphone portable est aussi un sujet d'inquiétude. Son usage est à l'origine d'un accident sur dix, entre les envois de SMS, les selfies en roulant ou le fait de composer un numéro d'appel. Ces tours de vis successifs ressemblent à une course-poursuite sans fin entre gendarmes et automobilistes, mais elle devrait prendre fin avec le développement de la voiture autonome.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les fumeurs de cannabis à l'amende

Alors que les tests salivaires sont sans cesse plus fiables et faciles à mettre en œuvre, le nombre de conducteurs contrôlés positifs aux stupéfiants explose. À tel point qu'il se rapproche de celui des alcoolémies positives. Reportage dans le Jura.

NICOLAS JACQUARD,
NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
DANS LE JURA

SAINT-AMOUR est cerné ! En ce début d'après-midi ensoleillé, impossible de se rendre dans la petite bourgade jurassienne ou d'en sortir sans croiser un gendarme. Jusqu'au soir, l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) va multiplier les contrôles.

Jusqu'à récemment, les fumeurs de cannabis se sentaient encore intouchables sur la route. Ils ont été rattrapés par la technologie et la volonté des autorités de ne pas minimiser ce danger de la « fumette » associée à la circulation. « Dimanche dernier encore, un conducteur a été interpellé et détecté positif au cannabis alors qu'il roulait à 131 km/h sur une départementale. Une véritable bombe roulante », déplore le colonel Huguet, patron des 500 gendarmes qui quadrillent ce département rural de 160 000 habitants.

Depuis le 1^{er} janvier, si l'on compare avec l'alcoolémie, les courbes locales ont fait plus que se croiser : 786 cas positifs pour les stupéfiants –

très majoritairement du cannabis – contre 510 pour l'alcool, « alors même que les premiers ne sont pas plus recherchés que les seconds », note Frédéric Huguet. Un phénomène national. En 2020, selon les chiffres de la Sécurité routière, 81 569 conducteurs avaient été contrôlés positifs aux stupéfiants. Depuis le 1^{er} janvier, ils sont déjà 66 664 pour la seule zone gendarmerie.

Sur les points de contrôle, l'œil des militaires est désormais aguerrí. « Ouh, ça peut être bien, ça ! » anticipe un gendarme à la vue du petit camion blanc un peu fatigué qui s'approche. « Bonjour madame. Gendarmerie nationale. Les papiers du véhicule, s'il vous plaît. » La conductrice s'exécute de bonne grâce. Les documents sont passés aux fichiers, consultés depuis les téléphones portables. Tout est en règle. « On va maintenant procéder à un dépistage d'alcoolémie. » Négatif. La conductrice peut repartir.

Le retrait de permis de rigueur

Elle n'aura pas droit au dépistage des stupéfiants. Si depuis 2016 ils n'y sont plus obligés par les textes, les gendarmes s'en tiennent encore à différents indices pour tenter de matérialiser la « conduite addictive », sous l'effet d'une drogue. « Ce sont des difficultés d'élocution, la pupille dilatée, une apathie anormale, des tremblements suspects... » énumère un lieutenant. Celle-ci ne les présentait pas.

En revanche, le jeune homme qui se présente au volant d'une citadine coche les « bonnes » cases. Venu des Alpes-Maritimes avec son compagnon pour passer quelques jours dans le Jura, lui à les honneurs du Drugcheck 3000, le test qui équipe les forces de l'ordre. Il doit froter l'intérieur

de sa joue à l'aide d'un bâtonnet que Bruno, le gendarme à la manœuvre, insère dans le réceptacle. Pour qu'il soit négatif, un trait doit apparaître en face du nom de chaque drogue recherchée : cocaïne, opiacés, amphétamines, cannabis. Une à une, les barres s'affichent, sauf celle qui devrait se trouver en face du sigle THC, le principe actif du cannabis. « C'est clairement positif, assène Bruno. Vous avez fumé ? » Le jeune homme qu'il n'est pas consommateur. Il serait un fumeur passif et involontaire : son compagnon, qui patiente sur le siège passager, est un fumeur quotidien... « On va faire un deuxième prélèvement », lui explique Bruno.

Cette fois, le coton-tige imprégné de salive partira en laboratoire, qui validera ou non le premier test. Si l'issue est « positive », le retrait de permis sera de rigueur, la conduite sous l'effet de stupéfiants étant un délit. « Votre permis est suspendu cinq jours en attendant les résultats définitifs », prévient Bruno. « Longtemps, les conducteurs sous l'empire du cannabis n'hésitaient pas à jouer franc jeu, évoque ce gendarme expérimenté. Mais avec ces nouveaux tests efficaces et faciles d'emploi, ils connaissent de plus en plus les risques encourus, et reconnaissent de moins en moins spontanément qu'ils ont fumé peu de temps avant de prendre le volant. »

Le passager est ensuite fouillé. La petite balance est formelle : 13,2 g de drogue se trouvaient dans un pot à tabac. Cette fois, c'est une procédure pour détention de stupéfiants qui est ouverte à l'encontre du passager, lequel a droit à un détour par la gendarmerie de Saint-Amour, la voiture devant être immobilisée. « Tu repères où on est ? », s'époumone le mis en cause en faisant un tour sur lui-même pour filmer les

environs avec son téléphone. « C'est bon, c'est à côté de la caserne des pompiers. Je viendrai récupérer la voiture après le boulot », souffle sa cousine.

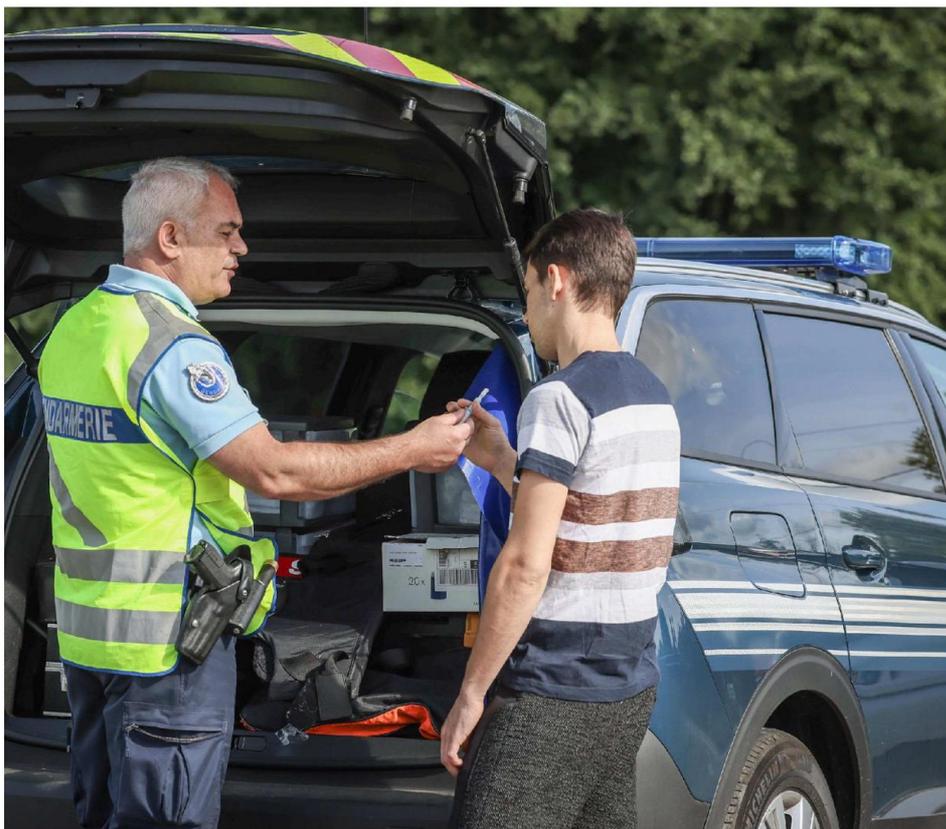
Des saisies en hausse

Un peu plus tard, un autre conducteur aura droit au même traitement. Résultat de l'après-midi : deux positifs aux stupéfiants, aucun au dépistage d'alcoolémie. Un ratio que les gendarmes locaux rencontrent désormais presque au quotidien. « Entre 2020 et 2021, on observe une hausse de 68 % des résultats obtenus dans le dépistage des stupéfiants au volant », note le colonel Frédéric Huguet.

En marge de ces opérations, les gendarmes multiplient les saisies. Récemment, 500 g de résine ont été dénichés dans le véhicule d'un conducteur rattrapé après avoir pris la fuite. Afin d'optimiser le renseignement, le groupement du Jura a créé un service unique en France : la cellule d'appui à la sécurité des mobilités (CASM). Ses membres, régulièrement présents sur les contrôles, y glanent de quoi poursuivre des investigations permettant de mettre fin aux trafics locaux. « On sait que tout passe par la route, relève le chef d'escadron Xavier Desbrosse, en charge du judiciaire. Nous privilégions des enquêtes rapides, sur une poignée d'objectifs, en un maximum de deux à trois mois pour plus d'efficacité. »

“
Avec ces nouveaux tests, les conducteurs connaissent de plus en plus les risques encourus
”
BRUNO, GENDARME





TÉMOIGNAGES | Le long parcours pour récupérer son permis

C'EST UNE SCÈNE qui se reproduit de plus en plus souvent à l'issue de soirées « enfumées », dans les toilettes de salles de concerts ou de festivals : un individu penché sur le lavabo, pratiquant un bain de bouche. Rien à voir avec une attention particulière portée à l'hygiène bucco-dentaire, mais plutôt avec la croyance qu'un bon gargarisme permet d'éliminer le THC, et donc de déjouer les tests salivaires. On ne compte plus les produits miracles vendus en ligne et promettant aux fumeurs l'impunité routière. « Nettoyeur de toxines salivaires » et autres « Kleaner détoxifiant » font le bonheur des sites marchands, mais pas toujours de leurs utilisateurs.

Si l'on en juge par leurs avis, les fameux « sprays anti-THC » font souvent schpitt. « J'ai pris 4 ou 5 bouffées en sortant de soirée, raconte l'un d'eux. J'ai été contrôlé positif aux amphétamines et à la cocaïne... » « J'utilise depuis des années ce produit qui marche très bien sur le THC », rassure un autre. Difficile de savoir qui dit vrai. « Il y a très peu de recherches sur cette question », note un expert judiciaire.

Interrogés, plusieurs fumeurs réguliers de cannabis jurent pour leur part avoir pris la mesure de cette nouvelle donne en matière de contrôles. « J'ai un pote qui s'est fait avoir en plein milieu de la matinée, explique Guillaume. Je suis passé entre les gouttes, mais je ne tente plus le diable. Désormais, si je dois conduire, je fume du CBD. » Ce cannabis au taux de THC (le principe actif) quasi nul est désormais en vente libre en France.

Alors que les mailles du filet se resserrent, le contentieux des stupéfiants au

volant ne cesse d'augmenter devant les tribunaux. « Le dépistage de l'alcool nécessite un dosage par l'éthylomètre, qui oblige à se déplacer du lieu de contrôle jusqu'à la gendarmerie, rappelle M^e Rémy Josseume, avocat spécialisé. Il est maintenant plus simple pour les forces de l'ordre de chercher la consommation de stupéfiants. »

« Chaque préfecture fait un peu comme elle veut »

Si les textes, en la matière, prévoient une contre-analyse par prise de sang, M^e Josseume déplore qu'elle ne soit pas systématiquement proposée aux conducteurs positifs, et qu'un dosage du produit mis en cause ne soit pas effectué. « Avant, le taux de THC permettait une individualisation de la peine, note-t-il. Ce n'est plus le cas. »

Autre écueil : même s'ils n'ont pas fumé dans les heures qui précèdent la conduite, et donc qu'ils sont négatifs au test salivaire, les fumeurs réguliers demeurent positifs pendant des semaines au test urinaire, à la prise de sang et encore plus longuement si l'on analyse leurs cheveux.

C'est ce qui est arrivé à Michel, 45 ans, au moment de récupérer son permis après un retrait lié à un dépistage positif, et malgré une relative abstinence en vue de l'échéance. Finalement, l'agent de la préfecture, constatant qu'il était socialement inséré, a rendu son permis à cet informaticien, père de deux enfants. « Ils ont vu que j'étais de bonne foi, mais j'ai eu de la chance. » Selon la loi, seul le test capillaire devrait être utilisé pour récupérer son permis, « mais chaque préfecture fait un peu comme elle veut, constate ce même expert judiciaire. En la matière, c'est le grand bazar. » N.J.

INTERVIEW | « Les tests salivaires sont devenus très fiables »

FRÉDÉRIC RODZYNEK, DIRECTEUR ET FONDATEUR DU LABORATOIRE NARCOCHECK, SEUL FABRICANT FRANÇAIS DE TESTS SALIVAIRES DE DÉTECTION DE STUPÉFIANTS

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS JACQUARD

LE DIRECTEUR et fondateur du laboratoire NarcoCheck, Frédéric Rodzynek, explique en quoi la situation a changé pour ce qui est de la conduite sous l'empire de drogues.

On voit qu'il y a aujourd'hui presque autant de conducteurs positifs au cannabis qu'à l'alcool. Comment l'expliquer ?

FRÉDÉRIC RODZYNEK. Il y a une dizaine d'années, vous pouviez rouler après avoir fumé sans réel risque d'être contrôlé positif. Ce n'est plus vrai. Les tests salivaires sont devenus très fiables. Vous savez aujourd'hui que, si vous consommez du cannabis avant de conduire, au-delà du risque d'accident, il y a celui de perdre votre permis. Les jeunes en ont aussi conscience.

Mais, contrairement à l'alcool, dont le taux est précisément quantifiable, les tests salivaires ne peuvent pas mesurer la quantité de THC, le principe actif du cannabis... Ces tests sont purement qua-

litatifs, et c'est très bien comme ça. Ils détectent la présence de THC dans la bouche, via la salive. Pour le cannabis, on sait que, au bout de cinq à six heures après consommation, on redevient négatif car la bouche s'autonettoie. Il y a une vraie corrélation entre la durée de dépistage et celle de l'effet sur l'organisme. C'est moins vrai pour d'autres drogues, comme la cocaïne.

Ne pourrait-il pas y avoir un taux limite de présence du THC, comme pour l'alcool ? Il n'y a pas de taux acceptable de THC, parce que la consommation de cannabis est illégale. Ensuite, il faut bien voir que les taux de THC dans la résine ou l'herbe sont extrêmement variables, de même que les façons de fumer sont diverses, ainsi que les consommateurs, en fonction de leur morphologie et de la régularité de leur consommation. Quantifier serait possible, mais cela compliquerait les tests et n'apporterait aucune information utile.

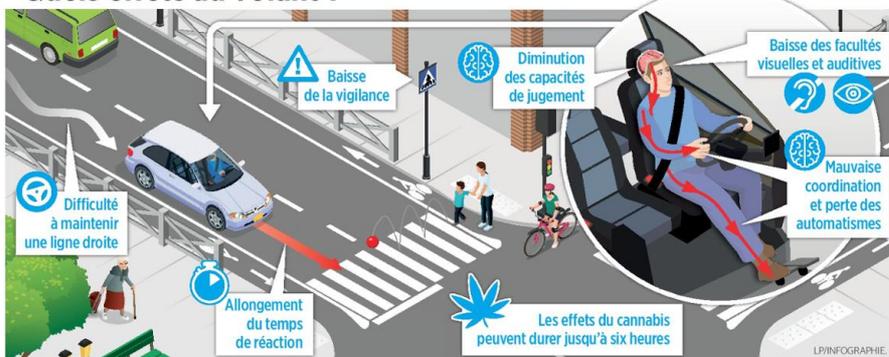
N'y a-t-il pas un risque de « faux positifs », notamment

avec le CBD (cannabis dont le taux de THC est quasi nul) ?

Le CBD est en vente libre. En théorie, son taux de THC est inférieur à 0,2%. Si vous fumez du CBD conforme à la législation, vous ne serez pas positif. Mais un tiers des échantillons testés dans notre laboratoire ne sont pas conformes, car trop forts. C'est souvent le cas pour celui acheté sur Internet. Là, vous prenez un risque.

Saint-Amour (Jura). Dans ce département rural, 786 conducteurs ont été testés positifs aux stupéfiants, au cannabis pour la grande majorité d'entre eux, contre 510 pour l'alcool. Des proportions que l'on retrouve dans toute la France.

Quels effets au volant ?



LP/INFORMAPHIE